

Registre Public d'accessibilité





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : Michel Luciani (Secrétaire Général)



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 130.010.911.00019

Adresse : 8 boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 Bastia cedex 09



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Banques d'accueil y compris Boucle à Induction Magnétique (BIM)



Ce service sera accessible le : 31/12/2021



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



oui



non



2. Mise aux normes de l'ascenseur pour les handicaps visuel et mental



Ce service sera accessible le : 31/12/2021



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



oui



non



3. Signalisation



Ce service sera accessible le : 31/12/2021



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



oui



non

Annexes :

- 1) Arrêté portant approbation de l'agenda d'accessibilité programmée**
- 2) Calendrier de mise aux normes du bâtiment**
- 3) Attestation de vérification de l'ascenseur**
- 4) Fiche « Bien accueillir les personnes handicapées »**

Vu la demande d'Ad'AP référencée ci-dessus ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées émis en séance du 12 octobre 2015 ;

Considérant d'une part, que le patrimoine de l'État sur la région Corse est notamment composé de cinquante-et-un ERP dont deux ERP du 1^{er} groupe, et d'autre part, que le phasage des travaux joint au dossier prévoit des actions ou travaux sur chacune des années demandées, la demande pour obtenir neuf années supplémentaires pour assurer la mise en conformité des établissements sus-mentionnés est pleinement justifiée ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Corse-du-Sud ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'Agenda d'Accessibilité Programmée sollicité par la Préfecture de Corse, représentée par Monsieur Christophe MIRMAND, est accordé pour une durée maximale de neuf ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 - Conformément à la réglementation, le pétitionnaire devra déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public pour chaque établissement référencé dans cet Ad'AP.

Article 3 - Compte tenu de la catégorie des établissements, les documents suivants devront être transmis en préfecture avec copie, le cas échéant, à la commission communale ou intercommunale d'accessibilité compétente :

- un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année, à compte de la date du présent arrêté ;
- un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda à compter de la date du présent arrêté ;
- un document démontrant l'achèvement des travaux accompagné de justificatifs probants réalisé dans les deux mois maximum suivant leur achèvement. Pour les préfectures de Corse-du-sud et de Haute-corse classées en 3^{ème} catégorie, cette attestation d'achèvement sera produite par un contrôleur technique titulaire d'un agrément l'habilitant à intervenir sur les bâtiments ou par un architecte au sens de l'article 2 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Pour les autres établissements classés en 5^{ème} catégorie, une attestation sur l'honneur accompagnée de justificatifs probants (factures, photographies....) sera à produire pour chacun d'eux.

En l'absence de transmission de ces documents ou en cas de transmission tardive, le bénéficiaire de cet Ad'AP s'exposerait aux sanctions encourues par l'article L. 111-7-10 du code de la construction et de l'habitation.

Article 4 - Le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse-du-Sud est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté est notifié au demandeur. Une ampliation est transmise à la préfecture de Haute-Corse.

Fait à Ajaccio, le 11 10 2015.

Le préfet,
Pour le préfet
Le secrétaire-général,

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Jean-Philippe LEGUEULT

Annexe 2 – Dates de mise en accessibilité des sites

Dpt	Occupant	Site	Adresse	CP	Commune	Cat ERP	Type ERP	Début des travaux	Fin des travaux
2A	DDTM 2A - DREAL	Siège DDTM 2A & SG DREAL	Terre-plein de la gare	20000	Ajaccio	5	W	Conforme	
2A	Préfecture 2A	Préfecture de Corse du Sud	Palais Lantivy - Rue sergent Casalunga	20000	Ajaccio	3	WL	2016	2016
2A	Sous-préfecture	Sous-préfecture de Sartène	Boulevard Jacques Nicolai	20100	Sartène	5	W	2016	2016
2A	Police nationale	Hôtel de police	Rue Général Fiorella	20000	Ajaccio	5	W	2017	2017
2A	DRFIP	Trésorerie du Grand Ajaccio	Immeuble Diamant I – Av Eugène Macchini	20000	Ajaccio	5	W	2017	2018
2A	DDTM 2A	UT Porto-Vecchio	Quartier HLM, BP C131	20137	Porto-Vecchio	5	W	2019	2021
2A	DGAC	Délégation régionale	Chemin du Lazaret	20000	Ajaccio	5	W	2019	2021
2A	DRAC	DRAC de Corse	1 chemin de la Pietrina - CS 10003	20000	Ajaccio	5	W	2019	2021
2A	DRFIP	SIP-SIE de Porto-Vecchio	Immeuble le Miramar – Voie romaine	20137	Porto-Vecchio	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne Battesti	Route du vittulo	20000	Ajaccio	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Bocognano	RN 193	20136	Bocognano	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Bonifacio	Route Santa-Manza	20169	Bonifacio	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Cargèse	Route Paomia	20130	Cargèse	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Cauro	Piscia	20117	Cauro	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Figari	Caravone	20114	Figari	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Peri	RN 193 - Facciata Rossa	20167	Peri	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Piana	Rue Danielle Casanova	20115	Piana	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Porto-Vecchio	Quartier graziani	20137	Porto-Vecchio	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Sartène	Quartier Archinard	20100	Sartène	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Vico	Col de Saint Antoine	20160	Vico	5	W	2019	2021
2A	Gendarmerie	Caserne de Zicavo	Quartier Piazza	20132	Zicavo	5	W	2019	2021
2A	Rectorat	Inspection académique	Rue Pugliesi Conti	20000	Ajaccio	5	W	2019	2021
2A	DDTM 2A	Services éducation sécurité routières	Rue Saint-Antoine – Livrelli	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2A	DIRECCTE	DIRECCTE	2 Chemin de Loretto	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2A	DIRECCTE	UT DIRECCTE	Avenue Napoléon III, immeuble Le Beauce	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2A	DIRM	Siège	15bis boulevard Sampiero	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2A	DRFIP	DRFIP - Grande armée	2 avenue de la grande armée - BP 410	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2A	DRFIP	DRFIP	6 Parc Cunéo d'Ornano	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2A	INSEE	DR INSEE	Rue des magnolias	20000	Ajaccio	5	W	2022	2024
2B	Sous-préfecture	Sous-préfecture de Calvi	Place porteuse d'eau	20260	Calvi	5	W	2016	2016
2B	Préfecture 2B	Préfecture de Haute-Corse	Lieu-dit Fango	20200	Bastia	3	W	2016	2017
2B	Sous-préfecture	Sous-préfecture de Corte	Cours Paoli	20250	Corte	5	W	2016	2017
2B	Police nationale	Hôtel de police	Rue Commandant Luce Casabianca	20200	Bastia	5	W	2017	2017
2B	Préfecture 2B	Résidence du préfet	Lieu-dit Fango	20200	Bastia	5	W	2017	2018
2B	DDFIP 2B	Hôtel des impôts Recipello	Rue des horizons bleus	20200	Bastia	5	W	2018	2018
2B	DDFIP 2B	DDFIP Novelty	Square Saint-Victor	20200	Bastia	5	W	2018	2018
2B	DDCSPP 2B	DDCSPP 2B	Immeuble Bella Vista, Rue Paratojo	20200	Bastia	5	W	2019	2021
2B	DDCSPP 2B	Services vétérinaires	Allée Fuschia – ZI Purettonne	20290	Borgo	5	W	2019	2021
2B	DDFIP 2B	SIE SIP Calvi	Résidence Casavecchia	20260	Calvi	5	W	2019	2021
2B	DDFIP 2B	Trésorerie Ile-Rousse	Avenue Joseph Calizzi	20220	L Île-Rousse	5	W	2019	2021
2B	DDFIP 2B	Trésorerie du Cap Corse	Résidence Le Castille	20200	Ville di Pietrabugno	5	W	2019	2021
2B	DDTM 2B	Délégation aux Affaires maritimes	Vieux port	20200	Bastia	5	W	2019	2021
2B	DDTM 2B	DDTM de Haute-Corse – Siège	8 boulevard Benoîte Danesi	20200	Bastia	5	W	2019	2021
2B	DDTM 2B	UT Corte	Route du cimetière	20250	Corte	5	W	2019	2021
2B	DIRECCTE – DRAAF	UT DIRECCTE & SRISE (DRAAF)	Maison des aff sociales, 8 av Jean Zuccarelli	20200	Bastia	5	W	2019	2021
2B	DRAC	DRAC de Corse / STAP 2B	2 rue de la paroisse	20200	Bastia	5	W	2019	2021
2B	DREAL	DREAL Haute-Corse	Montesoro, route d'Agliani	20200	Bastia	5	W	2019	2021
2B	Gendarmerie	Caserne de Brando	Place de la mairie - Erbalunga	20222	Brando	5	W	2019	2021
2B	Gendarmerie	Caserne de Calacuccia	Route de Bonamacce	20224	Calacuccia	5	W	2019	2021
2B	Gendarmerie	Caserne Porette	Lieu-dit Porette	20250	Corte	5	W	2019	2021
2B	Gendarmerie	Caserne de Penta di Casinca	Hameau de Folelli - allée U Fureste	20213	Penta-di-Casinca	5	W	2019	2021
2B	Gendarmerie	Caserne de Saint-Florent	Lieu-dit la foce - route de Calvi	20217	Saint-Florent	5	W	2019	2021

VÉRIFICATIONS INSTALLATIONS

Selon la réglementation : RS art. AS9, AS10
(Arrêté du 25 juin 1980)

ASCENSEURS ESCALIERS MÉCANIQUES TROTTIORS ROULANTS

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ASCENSEURS ÉLECTRIQUES ET HYDRAULIQUES

Règlement de sécurité, Article AS9
Les ascenseurs doivent être vérifiés... Avant l'ouverture de l'établissement et après une transformation importante, il doit être procédé à des essais des appareils.

En outre, l'exploitant est tenu de faire procéder :

- a) Annuellement, à un examen de conformité au règlement et aux normes, ainsi qu'à des essais de vitesse et des dispositifs de sécurité par une personne ou un organisme agréé...
- b) Au milieu de la période annuelle ci-dessus, à un examen supplémentaire des câbles et chaînes de suspension par le service ou l'entreprise chargé de l'entretien.

VÉRIFICATIONS ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTIORS ROULANTS

Règlement de sécurité, Article AS10
Les escaliers mécaniques et les trottoirs roulants doivent être vérifiés... Avant l'ouverture de l'établissement et après une transformation importante, il doit être procédé à des essais des appareils.

En outre, l'exploitant est tenu de faire procéder :

- a) Annuellement, à un examen de conformité au règlement et aux normes ainsi qu'à des essais des appareils par une personne ou un organisme agréé.
- b) Au milieu de la période annuelle ci-dessus, à un examen supplémentaire des chaînes et crémaillères, par le service ou l'entreprise chargé de l'entretien.

DATE	NATURE INTERVENTION	OBSERVATIONS	SOCIÉTÉ - NOM - SIGNATURE
01.10.13	visite S2	essais sécurité + trottoirs traction + mécanique	Schindler - penicard - S
23.8.14	visite S2	essais sécurité + trottoirs + traction	Schindler - penicard - S
01/12/15	visite S1 cablo	- sécurité - câble - trottoirs	Schindler - Penicard - S
31/05/16	visite S2 - Sécurité cablo	- Sécurité - cablo	Schindler - Penicard - S
05/17	visite Sécurité	- Sécurité - cablo	Schindler Penicard - S
14/17	visite sécurité	- Sécurité	Schindler - Penicard - S
18/17	visite sécurité	- Sécurité	Schindler - Penicard - S

ES = 1403 751 572

Maintenance des ascenseurs

Bon de commande Marché subséquent régional mutualisé de maintenance ascenseurs (Corse)

N° de commande Chorus	Marché n° 2016-MS 0002802	Compléter les cases et adresser par courriel (cliquer sur l'adresse ci-dessous) :	
N° d'engagement juridique Chorus	13001493371	A	commande@fr.schindler.com
N° du bon de commande	1	COPIE A	christelle.bougeard@fr.schindler.com
Date de début d'exécution des prestations (jj/mm/aa)	01/01/17	Virgine COUZON	01.30.70.74.05
Service (exemple DRAC, DDT 01, Pnf/ 74)	DDTM 2B		
Coordonnées complètes du correspondant du service	Nom	M Stéphanie DIEZ	
	Adresse	8, Boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20 411 Bastia Cedex 9	
	Téléphone	04 95 32 97 97	
	Adresse électronique	stephanie.diez@huluc-corse.gouv.fr	
Coordonnées de facturation	Adresse complète tél, fax et mail inclus	CSPI de Corse, CS 1302, 20700 Ajaccio, Cedex 9	
Coordonnées du payeur	Adresse complète tél, fax et mail inclus	DRFIP de Corse, 2 avenue de la grande armée, BP 410 20 191 AJACCIO drfp2a@drfp.finances.gouv.fr 04 95 23 51 50	

Adresse du ou des équipements	DDTM 2B	Rue	8 boulevard Benoîte DANESI CS 60008	Code Postal	20 411	Ville	Bastia Cedex 9
-------------------------------	---------	-----	-------------------------------------	-------------	--------	-------	----------------

A compléter impérativement		Caractéristiques de l'appareil			
Type d'appareil	Charge ex : 400Kg	Vitesse EX : 1M/S	NB de niveaux, Attention Un bâtiment avec 2 étages et un sous sol desservi = 4 niveaux		
ascenseur	1020	1M/S	6		

ASCENSEURS Type de maintenance commandée :	Monte-charge Type de maintenance commandée :	Élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPMR)	Plate forme élévatrice	Prix				Montant total TTC	
				Prix unitaire ou forfaitaire € HT	Nombre d'unités commandées	Montant total H.T.	Réduction de % (maintenance ascenseurs seule)		TVA (taux 10 %)
Maintenance étendue	Maintenance étendue	Maintenance étendue	Maintenance étendue	726,00 €	1	726,00 €	sans objet	72,60 €	798,60 €
Maintenance étendue	Maintenance étendue	Maintenance étendue	Maintenance étendue	0,00 €	0	0,00 €	sans objet	0,00 €	0,00 €
Maintenance étendue	Maintenance étendue	Maintenance étendue	Maintenance étendue	0,00 €	0	0,00 €	sans objet	0,00 €	0,00 €
TOTAL TTC				0,00 €	0	0,00 €	sans objet	0,00 €	798,60 €

Pour le directeur départemental
des Territoires et de la Mer,
le secrétaire général,

21 DEC. 2016


Michel LUCIANI

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou